ENTREPRISE

Adhérent N° 230703

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestons que :

VALETYS STRATEGIES PATRIMONIALES SAS
120 IMPASSE DES PRELES - AGROPARC
84916 AVIGNON

a souscrit, une police d'assurance **DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** conforme aux articlesL.512-6 – R.512-14 - A512-4 et L.512-7 – R.512-15 – A512-5 du code des assurances, L.541-3 –D541 -9, L.519-3-4 R.519-16 et L.519-4 – R.519-17 du code monétaire et financier, ainsi qu'à la loi du 2 janvier 1970 (N°70-9) **N°112.786.342 ADHERENT N° 230703** comportant :

1. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE, CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF), AGENT OU INTERMEDIAIRE IMMOBILIER SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS, INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENTS (IOBSP) SANS FONDS CONFIES, DEMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER

MONTANT DE LA GARANTIE : **3.200.000** € par activité, par sinistre & par année d'assurance
FRANCHISE GENERALE Y COMPRIS FRAIS DE DEFENSE CIVILE : 5.000 € par sinistre
FRANCHISE IOBSP : 20 % de l'indemnité due (Maxi : 5.000 € par sinistre)

Dont pour la commercialisation d'opérations de défiscalisation GIRARDIN :
MONTANT DE LA GARANTIE : 2.000.000 € par sinistre & par année d'assurance
FRANCHISE Y COMPRIS FRAIS DE DEFENSE CIVILE : 9.000 € par sinistre

ACTIVITE : COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS) – MANDAT D'ARBITRAGE SUR CONTRAT D'ASSURANCE VIE.
MONTANT DE LA GARANTIE : **3.500.000** € par sinistre & par année d'assurance
FRANCHISE : 20 % de l'indemnité due (Maxi : 5.000 € par sinistre)

2. GARANTIES FINANCIERES

ACTIVITE DE COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS
MONTANT DE LA GARANTIE : 115.000 € par année d'assurance

ACTIVITE D'AGENT IMMOBILIER SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS
MONTANT DE LA GARANTIE : 110.000 € par année d'assurance

INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENTS (IOBSP) SANS FONDS CONFIES
MONTANT DE LA GARANTIE : 115.000 € par année d'assurance

VALABLE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

LA PRESENTE ATTESTATION NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU-DELA DES CLAUSES ET CONDITIONS DE LA POLICE A LAQUELLE ELLE SE REFERE.

Fait à Paris, le 29 décembre 2023
Pour l'Assureur, par délégation

BDJ
Season - 38 rue Mstislav Rostropovitch
75815 Paris 17
RCS Paris 418 374 593
N° Orias 07 001 484 sous le contrôle de l'ACPR